

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, À CARIGNAN LE
10 OCTOBRE 2023, À 18 H 00.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Mme Andréanne Baribeau, directrice
générale par intérim
Me Ève Poulin, greffière

Est/Sont M. Luc Laforge, conseiller
absents :

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET
MOT DU MAIRE
- 2** VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1** Embauche – Directeur général
 - 4.2** Embauche – Directeur général adjoint – Services
administratifs
 - 4.3** Autorisation – Création de poste – Technicienne juridique
et assistante-greffière
- 5** SERVICES TECHNIQUES
 - 5.1** Autorisation de dépenses – Surveillance des travaux civils,
environnementaux et contrôle de qualité – rue Marie-Anne
Est – CIMA + – 53 343,66 \$
 - 5.2** Autorisation de dépenses – Surveillance des travaux –
Rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher – FNX INNOV –
50 014,12 \$
- 6** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7** LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET
MOT DU MAIRE**

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance
extraordinaire ouverte, il est 18h00.

2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

Me Ève Poulin, greffière, constate les présences et le quorum.

23-10-492 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

4 RESSOURCES HUMAINES

23-10-493 4.1 Embauche – Directeur général

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre.

D'EMBAUCHER M. Vincent Tanguay à titre de directeur général;

D'AUTORISER le maire et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer le contrat de travail à durée déterminée du directeur général et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-130-40-141.

23-10-494 4.2 Embauche – Directeur général adjoint – Services administratifs

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER M. Danik Salvail à titre de directeur général adjoint – services administratifs;

D'AUTORISER le maire et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer le contrat de travail à durée déterminée du directeur général adjoint – services administratifs et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-130-40-141.

23-10-495 4.3 Autorisation – Création de poste – Technicienne juridique et assistante-greffière

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE créer un nouveau poste syndiqué de technicienne juridique et d'assistante-greffière;

QUE le salaire du ou de la titulaire du poste soit fixé à la classe 7 de la convention collective en vigueur;

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-151.

5 SERVICES TECHNIQUES

23-10-496 5.1 Autorisation de dépenses – Surveillance des travaux civils, environnementaux et contrôle de qualité – rue Marie-Anne Est – CIMA + – 53 343,66 \$

CONSIDÉRANT que des honoraires reliés à la surveillance de travaux civils, environnementaux et contrôle de qualité sont nécessaires dans le cadre de la réalisation du prolongement des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Marie-Anne Est;

CONSIDÉRANT que la Ville estime qu'il est dans son intérêt de poursuivre avec la firme impliquée dans le projet de la Maison des aînés ainsi que dans le projet de la Nouvelle école primaire de Carignan, soit CIMA+, étant donné que ces projets sont à proximité des lieux où les travaux sont requis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de l'offre de services de la firme de génie CIMA+ pour un montant de 53 343,66 \$ taxes incluses pour effectuer la mise à jour des plans et devis, de la déclaration de conformité et de l'étude de caractérisation dans le cadre de la réalisation du prolongement de l'aqueduc et des égouts de la rue Marie-Anne Est.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-230-07-721 (23-07 FDR).

23-10-497 5.2 Autorisation de dépenses – Surveillance des travaux – Rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher – FNX INNOV – 50 014,12 \$

CONSIDÉRANT que des honoraires reliés à la surveillance des travaux sont nécessaires dans le cadre de la réalisation du prolongement des infrastructures en aqueduc et égouts sur les rues Jean-Vincent et Bernard Boucher;

CONSIDÉRANT que la Ville estime qu'il est dans son intérêt de poursuivre avec la firme impliquée dans ce projet et qu'il sera moins coûteux de coordonner certains travaux et intervenants pour la réalisation des travaux sur les rues Jean-Vincent et Bernard Boucher;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de l'offre de services de la firme de génie FNX INNOV pour un montant de 50 014,12 \$ taxes incluses pour effectuer la surveillance des travaux afin de finaliser le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur les rues Jean-Vincent et Bernard Boucher.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-53-710.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

23-10-498 7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 18 h 03.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière